

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
(ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)
DE LA SOCIETE Etablissements MAUREL & PROM
EN DATE DU 19 MAI 2026
RELATIF AUX ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES**

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce pour rendre compte à l'Assemblée Générale convoquée pour le 19 mai 2026 des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, au sein de (i) la société Établissements Maurel & Prom (« **Maurel & Prom** »), (ii) des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce et (iii) des sociétés contrôlées par Maurel & Prom au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (ensemble avec Maurel & Prom, le « **Groupe Maurel & Prom** »).

a) Attribution gratuite d'actions à des mandataires sociaux de Maurel & Prom

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, sont mentionnées ci-après le nombre et la valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement par Maurel & Prom, en 2025, à ses mandataires sociaux :

Au titre de sa rémunération variable long terme de l'exercice 2025, 188 537 actions au prix de 5,304 euros (prix identique à celui retenu pour les actions gratuites attribuées aux salariés) ont été attribuées à Monsieur Olivier de Langavant, en sa qualité Directeur Général.

b) Attribution gratuite d'actions à des salariés de Etablissements Maurel & Prom

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, sont mentionnées ci-après le nombre et la valeur des actions de performance qui ont été attribuées gratuitement, en 2025 à chacun des dix salariés de la société Etablissements Maurel & Prom dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

Les actions suivantes ont ainsi été attribuées gratuitement par Maurel & Prom à ses salariés :

- 48 000 actions à Mathieu THABAULT
- 42.400 actions à Pablo LIEMANN
- 35.300 actions à Alain TORRE
- 34.000 actions à Patrick DEYGAS
- 33.900 actions à Bruno BLIN
- 31.400 actions à Sharif ABOUSAADA
- 28.300 actions à Nadine ANDRIATORAKA
- 26.400 actions à Vincent RODET
- 23.200 actions à Matthieu LEFRANCQ
- 18.500 actions à Christophe HUET du ROTOIS

Pour rappel, dans le plan du 8 août 2025 la période d'acquisition (date à laquelle le bénéficiaire devient définitivement propriétaire de l'action gratuite) est de deux (2) ans, soit jusqu'au 8 août 2027.

Il n'y a pas de période de conservation.

Il est précisé que l'acquisition de ces actions est soumise à une condition de présence et des conditions de performance qui seront appréciées annuellement par le Conseil d'administration de la Société, sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations de la Société et évaluées sur une période référence.

Au total 1.018.420 (un million dix-huit mille quatre cent vingt) actions gratuites ont été attribuées par Maurel & Prom au cours de l'exercice 2025.

- 494.570 (quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante-dix) actions gratuites de Maurel & Prom ont été attribuées par Maurel & Prom à soixante-sept (67) salariés de filiales du Groupe.
- 202.450 (deux cent deux mille quatre cent cinquante) actions gratuites de Maurel & Prom ont été attribuées par Maurel & Prom à quarante et un (41) autres des salariés de la société Etablissements Maurel & Prom.

La valeur (au jour de l'attribution) de cette attribution gratuite, soit au total 1.018.420 actions, est de 5,304 euros par action pour le plan 2025 soit un total de 5.401.699,68 euros.

Aucune attribution d'actions gratuites n'a été réalisée par les autres entités du groupe Maurel & Prom pendant cette période.

Le Conseil d'administration, le 11 mars 2026.